

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 21 mai 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune
régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,
dans le lieu habituel de ses séances.

Nombre de membres en
exercice :

14

Nombre de membres

Présents : 10

Excusés : 4

Pouvoirs : 4

Votants : 14

Absent : 0

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Michel WALTER, Michel
DUBAUX, Ulysse SUC, Éric FORESTIER, Antoine ZANOTTO et
Dominique SAVARIAUD.

Mmes Laurence TOUMEYRAGUES, Sandra BARBE et
Delphine SCHWARTZ.

Excusés : Mesdames Estelle ASPART, Françoise JORREY, Laure
BRAQUEHAIS et Monsieur Christian MICHELET.

Pouvoirs : Madame Estelle ASPART à Madame Sandra BARBE, Madame
Laure BRAQUEHAIS à Madame Delphine SCHWARTZ, Madame
Françoise JORREY à Monsieur Daniel BORDENEUVE.

Absent :

Date de la convocation :
Le 14.05.2024

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Devis pour l'aménagement du chemin rural à « Hilaire ».

Monsieur le Maire, donne lecture des devis établis par la S.A.R.L T.E.G.R et l'ENTREPRISE VIGO pour le
programme de réfection du chemin rural à « Hilaire » tels que détaillés ci-après :

S.A.R.L T.E.G.R :

Montant HT = 5 110.00 €

TVA (20%) = 1 022.00 €

Montant TTC = 6 132.00 €

ENTREPRISE VIGO :

Montant HT = 4 660.00 €

TVA (20%) = 932.00 €

Montant TTC = 5 592.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré,**
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE de retenir l'offre de l'ENTREPRISE VIGO pour réaliser les travaux sur le chemin rural à
« Hilaire » pour un montant total de 5 592.00 €.

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Adopté à 14 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme
Certifiée exécutoire après transmission le :
Publiée le 24.05.2024

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance,

Laurence TOUMEYRAGUES

